



DESRIPTIF DE FONCTIONS

Intitulé du poste :	Chargé-e de la gestion communautaire des pêches
Division/Programme et Section/Projet (le cas échéant) :	Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) / Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) / Section gestion et moyens de subsistance (pêches côtières)
Lieu d'affectation :	Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Supérieur-e hiérarchique :	Conseiller-ère en pêche communautaire
Nombre de personnes supervisées :	Aucune
Objet du poste :	La personne titulaire du poste fournit un appui et des conseils aux pouvoirs publics, aux communautés, aux organisations de la société civile et à d'autres acteurs non étatiques, ainsi qu'au secteur privé, afin de planifier et de mettre en œuvre la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches.
Date :	Avril 2023

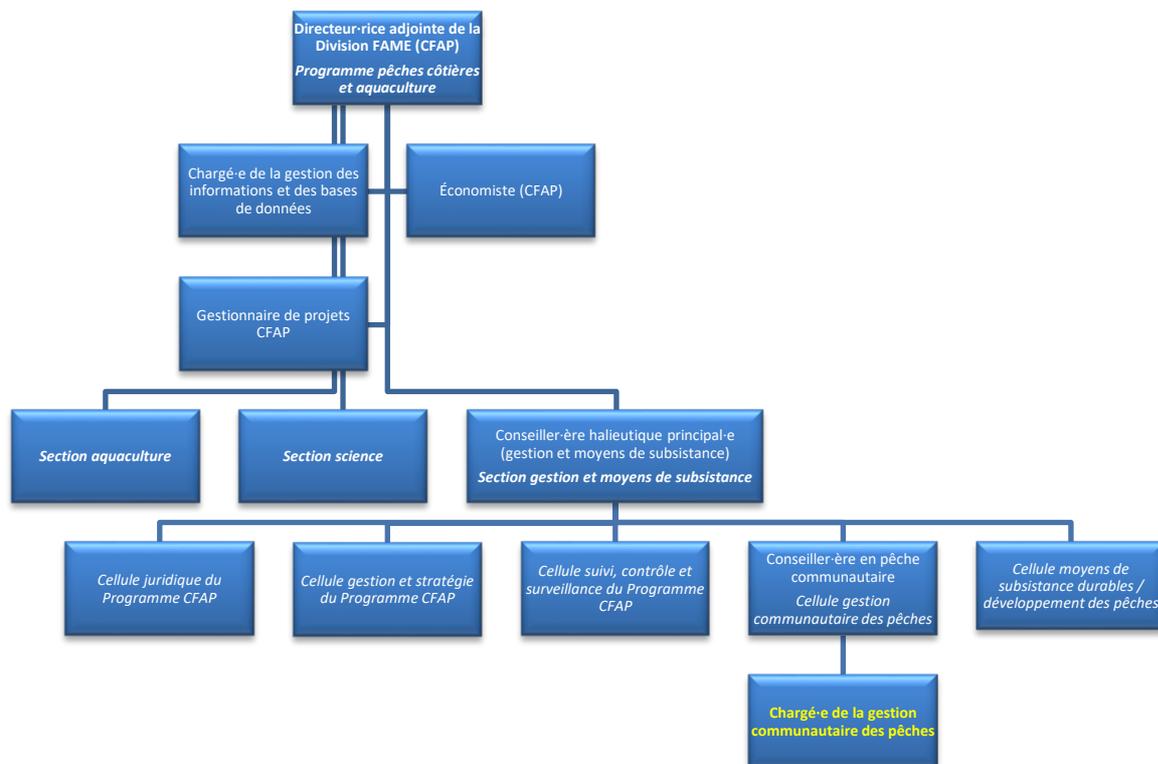
Contexte institutionnel et organigramme

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique du Pacifique, appuie fièrement le développement de la région depuis 1947. Organisation internationale de développement, la CPS tient lieu de maison commune aux 27 États et Territoires qui la composent et en assurent la gouvernance. Œuvrant en faveur du bien-être des Océaniens en mobilisant la science et le savoir à l'aide de méthodes efficaces et novatrices, l'Organisation s'appuie sur une compréhension fine des spécificités et des cultures des populations du Pacifique (<https://www.spc.int/>).

La **Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME)** de la CPS fournit depuis plus de 60 ans des services scientifiques et techniques à l'appui de la gestion halieutique et du développement durable en Océanie. Le but de la Division est de faire en sorte que les ressources halieutiques du Pacifique soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Dans le droit fil de cet objectif, la Division FAME de la CPS fournit des conseils sur les aspects scientifiques et la gestion aux pays océaniques et aux organisations régionales en vue d'appuyer la gestion durable des ressources halieutiques hauturières, côtières et aquacoles. Malgré les difficultés inhérentes à la gestion des ressources marines de la région, il est possible d'obtenir davantage de retombées économiques et sociales de leur exploitation. Le développement de l'aquaculture dans la région et l'émergence de nouveaux moyens de subsistance sont autant de secteurs à fort potentiel de développement. La Division offre une assistance technique aux États et Territoires insulaires océaniques désireux d'exploiter ces pistes de développement durable dans les secteurs marin et aquacole.

La Division FAME compte trois composantes : le Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP), le Programme pêche hauturière (OFP) et le Bureau du-de la Directeur-riche. Le Programme CFAP offre un appui technique et scientifique aux États et Territoires insulaires océaniques dans le but d'améliorer la gestion des pêches côtières et d'assurer le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région. Il aide les États et Territoires insulaires océaniques à se doter de stratégies et de procédures de gestion des pêches côtières fondées sur des données scientifiques et applicables du point de vue social. Il apporte aux pays insulaires océaniques, au secteur privé et à d'autres parties prenantes un soutien à l'aquaculture durable, y compris en matière de planification, de recherche et de développement, de biosécurité aquatique et de commerce. Le Programme intervient également à l'appui du développement de pêches côtières durables, de manière à contribuer à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance durables des populations, à la croissance économique et à l'adaptation au changement climatique. Il s'emploie aussi à faire face aux défis existants et nouveaux qui se présentent dans les secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture dans la région.

Maillon essentiel du Programme CFAP, le-la **Chargé-e de la gestion communautaire des pêches** fournit un appui et des conseils aux pouvoirs publics, aux communautés, aux organisations de la société civile et à d'autres acteurs non étatiques, ainsi qu'au secteur privé, afin de planifier et de mettre en œuvre la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches, conformément à la [Nouvelle partition pour les pêches côtières](#) et au [Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches](#) (Cadre d'action GCP). Il s'agit d'un poste essentiel au sein du programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP).



Domaines de résultats essentiels (Objectifs)

- Objectif 1 : Renforcer et appuyer la transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches (GCP) afin de déployer ce régime dans toute la région.
- Objectif 2 : Guider et appuyer la planification, les politiques et les stratégies de gestion communautaire des pêches côtières à l'échelon national et infranational.
- Objectif 3 : Fournir une assistance pratique aux membres pour la conception et le ciblage d'informations adaptées à des fins de sensibilisation et d'éducation.

- Objectif 4 : Guider et appuyer les membres et les partenaires du Programme afin de les aider à mettre en pratique la GCP aux échelons national et infranational conformément à la Nouvelle partition pour les pêches côtières et au Cadre d'action GCP, y compris en établissant des contacts entre organisations et en favorisant la collaboration plurisectorielle.
- Objectif 5 : Communication et administration au sein de la Section.

Une description générale des performances attendues dans les domaines précités est fournie ci-dessous.

Responsabilités du/de la titulaire du poste	Indicateurs de réussite
<p>Objectif 1 : Renforcer et appuyer la transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches (GCP) afin de déployer ce régime dans toute la région (30 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils et des orientations à l'échelon national et infranational sur la mise en œuvre d'une gestion communautaire des pêches conforme au Cadre d'action GCP, en adoptant notamment une approche écosystémique des pêches. • Piloter la conception et la mise en œuvre d'ateliers nationaux et infranationaux réunissant les parties prenantes. • Superviser les stagiaires en détachement qui élaborent les programmes, manuels, stratégies et plans relatifs à la gestion communautaire. • Encourager la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches et les uniformiser, dans la mesure du possible. • Collaborer avec les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques travaillant sur la gestion communautaire des pêches aux fins de l'alignement sur le Cadre d'action GCP. • Veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes participent pleinement à l'approche communautaire. • Piloter l'élaboration et le déploiement de formations et d'ateliers sur la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP. • Diriger le travail de promotion de la GCP lors des réunions techniques régionales. • Aider le/la Conseiller-ère en pêche communautaire à organiser le Dialogue annuel sur la pêche communautaire, qui se tient annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion communautaire des pêches est mise en œuvre conformément au plan de travail annuel et au Cadre d'action GCP. • Les ateliers réunissant les parties prenantes sont conduits conformément au plan de travail annuel. • Les stagiaires en détachement sont supervisés et des approches nationales et infranationales sont mises au point pour l'instauration de programmes de gestion communautaire des pêches. • Un travail de coordination, de collaboration et de mise en œuvre en matière de gestion communautaire des pêches est mené aux côtés de plusieurs organisations de la société civile et autres acteurs non étatiques. • Toutes les parties prenantes concernées sont intégrées dans les processus de gestion communautaire des pêches à différents niveaux et se les approprient.
<p>Objectif 2 : Guider et appuyer la planification, les politiques et les stratégies de gestion communautaire des pêches côtières à l'échelon national et infranational (20 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours et donner des conseils techniques en matière de gestion communautaire des pêches en vue de mettre au point des plans, des politiques et des stratégies, 	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques, stratégies et cadres réglementaires liés à la gestion communautaire des pêches sont mis au point et exécutés conformément au plan de travail annuel.

<p>tout en veillant à ce qu'ils soient élaborés au moyen de processus participatifs et de consultations inclusives des parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider le-la Conseiller-ère en pêche communautaire à concevoir et mettre en œuvre des stratégies ou plans d'action nationaux et infranationaux de transposition à plus grande échelle des régimes de GCP. • Aider les pouvoirs publics à élaborer des dispositifs ou programmes nationaux ou infranationaux de gestion communautaire des pêches en fonction de l'approche et des besoins de chaque État ou Territoire insulaire océanien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes acceptent les nouveaux plans, stratégies et politiques de GCP et se les approprient. • Des stratégies nationales de GCP sont élaborées et mises en œuvre à l'échelon national et infranational.
<p>Objectif 3 : Fournir une assistance pratique aux membres pour la conception et le ciblage d'informations adaptées à des fins de sensibilisation et d'éducation (20 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec la Cellule information halieutique et d'autres composantes des programmes CFAP et PEUMP, élaborer divers supports d'information (manuels de formation, directives et autres outils pédagogiques). • Étudier et utiliser des approches nouvelles et novatrices en matière d'information et de sensibilisation (réseaux sociaux, vidéos, supports audio ou encore élaboration de programmes scolaires). • Appuyer des processus nationaux visant à élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'information et de sensibilisation conformes au volet information et communication du Cadre d'action GCP. • Contribuer à la mise au point de supports d'éducation et de sensibilisation axés sur des approches communautaires de la gestion des pêches. • Aider le-la Conseiller-ère en pêche communautaire pour ce qui est de la mise à jour et de la maintenance du portail Internet de la CPS consacré à la gestion communautaire des pêches, qui permet de partager des informations et des supports dans ce domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des manuels et des directives sont élaborés conformément aux plans de travail annuels et selon les besoins des pays membres. • L'utilisation des réseaux sociaux et les autres approches de la production et de la diffusion de supports d'information et de sensibilisation portent leurs fruits. • Des supports d'information sont élaborés conformément aux plans de travail annuel. • La mise à jour et la maintenance du portail Internet de la CPS consacré à la gestion communautaire des pêches sont assurées.
<p>Objectif 4 : Guider et appuyer les membres et les partenaires du Programme afin de les aider à mettre en pratique la GCP aux échelons national et infranational conformément à la Nouvelle partition pour les pêches côtières et au Cadre d'action GCP, y compris en établissant des contacts entre organisations et en favorisant la collaboration plurisectorielle (20 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire office de point de contact pour le travail de collaboration avec d'autres composantes du programme PEUMP et du projet Pathways 2 sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les composantes du programme PEUMP et du projet Pathways 2 prennent en compte les activités communautaires, qui sont reconnues et mises en application.

<p>des activités de gestion communautaire des pêches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la liaison et travailler en étroite collaboration avec le Réseau d'aires marines gérées localement (LMMA) et le projet Pathways 2 dans le cadre de la mise en œuvre d'activités de gestion communautaire des pêches dans les pays cibles du programme PEUMP et du projet Pathways 2. • Assurer la liaison et travailler en étroite collaboration avec d'autres composantes du programme PEUMP à des fins de renforcement et de promotion de la gestion communautaire des pêches. • Mettre en place des modalités de coopération et promouvoir la collaboration avec d'autres sections et divisions de la CPS sur des questions telles que les systèmes alimentaires, les moyens de subsistance à petite échelle, l'adaptation au changement climatique, le genre, l'inclusion sociale et les droits de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de gestion communautaire des pêches sont efficacement mises en œuvre en collaboration avec le Réseau LMMA, le projet Pathways 2 et d'autres partenaires. • De bonnes relations de travail et liens de collaboration sont établis avec d'autres organisations, telles que des organisations de la société civile, d'autres acteurs non étatiques et des ONG. • Une bonne collaboration est entretenue avec les autres composantes du programme PEUMP. • Une contribution est apportée aux projets internes conjoints/intégrés.
<p>Objectif 5 : Communication et administration au sein de la Section (10 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à l'élaboration des plans de travail annuels et des rapports pour le compte de l'Unité et de la Section. • Appliquer les procédures de la CPS et les autres procédures administratives en vigueur à l'ensemble des activités entreprises, y compris en matière de formation. • Le cas échéant, contribuer aux publications du Programme, de la Division et de la CPS, telles que la Lettre d'information sur les pêches et les rapports et articles relatifs au programme PEUMP. • Élaborer des rapports PEUMP et Pathways 2 pour toutes les activités entreprises, notamment des rapports techniques et des rapports de mission, en adaptant le format à l'activité, et contribuer à l'élaboration de demandes de financement et de rapports destinés aux bailleurs de fonds. • Remplacer d'autres agents en congé ou en mission, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des plans de travail et des rapports annuels sont établis pour le compte de l'Unité et de la Section. • Toutes les opérations et activités entreprises sont entièrement étayées, et toutes les tâches administratives sont effectuées dans les délais fixés. • Des contributions ou des articles sont proposés pour ajout à toutes les publications du Programme, du projet, de la Division et de l'Organisation, dans les délais impartis. • Des rapports de mission sont établis dans les deux semaines suivant l'achèvement de l'activité. • Les rapports PEUMP et Pathways 2 sont produits à temps. • Les agents sont effectivement remplacés durant leur absence.

Les indicateurs ci-dessus ne sont fournis qu'à titre indicatif. Les mesures précises de la performance pour le poste devront faire l'objet d'une discussion entre le-la titulaire et son-sa supérieur-e hiérarchique dans le cadre du processus d'amélioration de la performance.

Tâches courantes les plus complexes

- S'employer à adapter les approches de gestion communautaire des pêches au sein de la région océanique en collaboration avec les États et Territoires insulaires océaniques, les ONG et d'autres acteurs œuvrant dans ce secteur, alors que beaucoup souhaitent travailler isolément en utilisant leurs propres méthodes.

- Travailler en étroite collaboration avec le Réseau d'aires marines gérées localement (LMMA) pour mettre en œuvre des activités communautaires dans le cadre du programme PEUMP, en particulier dans les quatre pays mélanésiens cibles.
- Former des agents locaux à la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches et aux consultations des parties prenantes, en veillant à ce que les compétences requises dans tous ces domaines soient acquises à l'issue de la formation.
- Aider, dans un esprit de collaboration, les services des pêches (nationaux et infranationaux) et les populations locales à concevoir et rédiger des plans et stratégies de gestion communautaire des pêches.
- Travailler en étroite collaboration avec les autres composantes du programme PEUMP afin d'atteindre des résultats communs, d'élaborer des supports d'information et de formation et de renforcer les liens avec d'autres organismes.
- Contribuer à l'élaboration de plans, stratégies et politiques de gestion à l'échelon national et infranational (consultation des parties prenantes, modération des attentes, évaluation de la faisabilité technique, coordination entre les différents secteurs concernés, calendrier de réalisation des différentes étapes).

Relations fonctionnelles et compétences relationnelles

Principaux interlocuteurs internes et externes	Types d'échanges les plus fréquents
<p>Externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs publics et ministères des pays océaniques en lien avec les pêches côtières • Parties prenantes de la pêche communautaire, notamment groupes communautaires (informels) ; secteur privé ; ONG locales et internationales ; organisations de la société civile ; autres acteurs non étatiques ; bailleurs de fonds ; fondations internationales ; et établissements universitaires • Organisations régionales et internationales, notamment les organisations du CORP, WorldFish, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation, exercice d'influence et persuasion, établissement de liens de coopération, rédaction de rapports • Dialogue, développement de la coopération • Collaboration, assistance, conseil
<p>Internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur·rice, Directeur·rice adjoint·e, autres agents de la Division FAME, adjoint·e·s administratif·ve·s inclus·es • Agents d'autres divisions, notamment droits de la personne et développement social, statistique pour le développement, finances, ressources humaines, publications, courrier, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Explication, établissement de liens de coopération • Résolution de conflits mineurs • Dialogue, collaboration • Établissement de rapports

Niveau de délégation

Budget de fonctionnement : assume les responsabilités et obligations redditionnelles fixées dans le manuel relatif aux délégations de pouvoirs pour l'échelon correspondant, conformément aux politiques de délégation en vigueur à la CPS.

Niveau autorisé d'engagement de dépenses ne requérant pas l'aval du/de la supérieur-e hiérarchique : conformément aux politiques de délégation en vigueur à la CPS.

Profil personnel

Qualifications

Essentielles	Souhaitables
<ul style="list-style-type: none"> Diplôme universitaire dans le domaine de la gestion des pêches, de la gestion des ressources naturelles, ou dans une discipline apparentée 	<ul style="list-style-type: none"> Formation à l'animation d'ateliers Formation au développement communautaire ou social

Connaissances et expérience

Essentielles	Souhaitables
<ul style="list-style-type: none"> Au moins 5 à 7 ans d'expérience professionnelle de la gestion communautaire des pêches en lien direct avec les services des pêches nationaux, des ONG locales et internationales, des organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques, et avec les communautés locales. Aptitude avérée à collaborer et à travailler dans le cadre d'un programme intégré auquel participent des collègues de pays et de culture variés. Connaissance des questions d'actualité intéressant la gestion de la pêche côtière dans la région, la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP et la recherche scientifique dans ce domaine, ainsi que des valeurs culturelles et des protocoles, assortie d'une expérience des questions liées au genre qui se posent dans le domaine de la pêche côtière et communautaire. Excellente aptitude à la communication écrite et orale en anglais, et capacité à interagir avec des chercheurs, des représentants des pouvoirs publics, le grand public et les communautés. Capacité avérée à concevoir, planifier et animer des ateliers, des consultations des parties prenantes et d'autres formations. Aptitude à travailler sur ordinateur et maîtrise des logiciels Microsoft Office/365, Teams, SIG, ainsi que des applications de saisie et de gestion de données. Disposition et aptitude avérée à voyager et à effectuer des missions dans les États et Territoires membres de la CPS, y compris dans des conditions parfois difficiles. 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience préalable de l'élaboration ou de la rédaction de politiques, stratégies ou plans halieutiques (conduite ou participation). Connaissance pratique de la deuxième langue officielle de la CPS (français) ou d'une langue océanienne.

Compétences clés/qualités personnelles/compétences spécifiques

Les niveaux ci-dessous sont caractéristiques de ce que l'on peut attendre à 100 % d'efficacité.

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none">Planification et mise en œuvre de la gestion des pêches côtières et de la pêche communautaire
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none">Aptitude à comprendre et expliquer les solutions de gestion des pêches côtièresCompétences en matière d'animation de réunions et d'ateliers avec des parties prenantesConnaissance des approches de la gestion des pêches côtières fondées sur la prise en compte de la dimension de genre et des droits de la personne (approche centrée sur l'humain de la CPS)
Connaissance pratique	<ul style="list-style-type: none">Questions transversales telles que les systèmes alimentaires et le changement climatiqueQuestions plus vastes touchant à la gestion des ressources halieutiques et au développementEnjeux sociaux, culturels et économiques pertinents dans le Pacifique
Connaissance élémentaire	<ul style="list-style-type: none">Méthodes d'échantillonnage scientifique et de suivi des pêches côtières et de leurs aspects socioéconomiques

Comportements déterminants

*Dans le cadre du processus d'amélioration de la performance, tous les agents sont évalués au regard des **comportements déterminants** suivants :*

- Changement et innovation
- Compétences interpersonnelles
- Discernement
- Promotion de l'équité et de l'égalité
- Esprit d'équipe

Qualités personnelles

- Sens aigu de la déontologie et de l'éthique
- Affabilité
- Sens aigu et avéré du service client

Modification du descriptif de fonctions

Il peut se révéler nécessaire d'envisager de modifier le descriptif de fonctions en raison de la nature évolutive du milieu de travail, et notamment de l'évolution technologique ou statutaire. La CPS peut apporter les modifications requises, le cas échéant. Le présent descriptif de fonctions pourra également être réexaminé dans le cadre du cycle annuel de gestion de la performance, en amont des activités de planification connexes.